

ANNEXE 1 : FICHES POUR REALISER LES ANALYSES THEMATIQUES COMPLEMENTAIRES A CONDUIRE DANS LE CADRE DU POINT D'ETAPE

Sommaire

Présentation des fiches.....	2
1 Conduite du projet	3
2 Urbanisme durable, qualité architecturale et environnementale.....	4
3 Actualisation de la stratégie habitat.....	7
1 - <i>Reconstitution de l'offre</i>	8
2 - <i>Diversification de l'habitat sur les quartiers</i>	10
3 - <i>Evolution du peuplement (sur les quartiers)</i>	12
4. Articulation avec les politiques sociales	13
5 Développement économique sur le quartier	14
6 Accès à l'emploi, insertion.....	17
7 Etablissements et environnement scolaire	19
8 Désenclavement ; mobilités, déplacements urbains	21

Présentation des fiches

Objet des fiches : repères pour préparer les analyses thématiques et pour réaliser la mise en perspective pour la poursuite du PRU

Il s'agit de notamment de répondre aux questions suivantes :

- **Les conditions de la mise en œuvre sont-elles installées ? quels sont les points de vigilance à surveiller ?**
- **Quels sont les facteurs de réussite et les conditions pour poursuivre ?**
- **Quels sont les ajustements proposés (à partir des premiers résultats et impacts observés) et dans quelle mesure vont-ils renforcer cette dimension du projet.**

Structure commune

Les fiches se structurent autour de 2 chapitres :

- **Les éléments de constats et de contexte** : ce sont des éléments à préparer par le porteur et la délégation territoriale. Cette partie comprend notamment pour certaines thématiques **des indicateurs clés qui seront obligatoirement collectés** et transmis dans le rapport de point d'étape.
- **Les points à aborder pour apprécier premiers résultats et impacts analysés** : liste indicative de question qui peuvent survenir.

Utilisation

- **Les fiches peuvent être utiles pour préparer le travail de l'équipe en charge du point d'étape.** En fonction des enjeux propres à chaque projet de rénovation urbaine, ces fiches seront complétées voire regroupées.
- **Les fiches peuvent servir de modèle de présentation des analyses complémentaires pour transmission à l'ANRU.**

1 Conduite du projet

Les éléments de contexte et de constats

- **Le niveau de réalisation du projet (programme financé par l'ANRU et programme conventionné non financé par l'ANRU)**

Sur la base des comptes-rendus de revues de projet.

- **La description du dispositif de conduite de projet (positionnement et composantes)**

Instances stratégiques et opérationnelles, direction de projet, mission d'OPC, missions d'AMO, gestion financière,...

- **Les résultats des dispositifs locaux d'évaluation**

Les points à aborder

- **La conformité de l'avancement du projet aux objectifs fixés par la convention, identification des risques généraux**
- **L'adéquation des moyens déployés en ingénierie de projet**
- **La mise en place des procédures nécessaires** : recrutement de personnel ad hoc, externalisation, mise en œuvre de procédure d'aménagement avec recrutement des opérateurs ad hoc, mission d'appui de l'ANRU sollicitée.
- **La qualité du partenariat local**
- **La qualité des relations avec les habitants**

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

2 Urbanisme durable, qualité architecturale et environnementale

Rappel des enjeux nationaux

Importants vecteurs de l'amélioration du cadre de vie des habitants et du changement d'image du quartier, les interventions urbaines et architecturales conduites dans le cadre des projets de rénovation urbaine (aménagement, voiries, constructions de logements, d'équipements, etc.) doivent être à la hauteur de l'ambition affichée.

Cette ambition se traduit dans le respect des principes de développement durable avec des exigences en matière d'urbanisme durable, en matière environnementale et énergétique. Les premières réalisations vont fortement influencer l'appropriation du projet par les habitants et les usagers et gager de sa poursuite et de sa pérennité.

La qualité de la gestion des quartiers est une des conditions de réussite et de bon fonctionnement du quartier en transformation et une fois transformé. La réflexion préalable sur cette dimension de gestion future du quartier est aussi consubstantielle à l'élaboration du projet.

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, Le chargé de mission GUP, l'architecte ou l'urbaniste coordonnateur du projet, les maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, promoteurs privés, etc.), l'aménageur.

Les conseils auprès de la DDE : architecte et paysagiste. Le SDAP.

....

Eléments de contexte et constats

- **Projet urbain et réalisations**
 - schéma de référence et plans détaillés actualisés
 - un plan des domanialités avant projet – état actuel – état final projeté
 - destination du foncier et mutabilité
 - reportage photographique et indicateurs (densité bâtie, stationnement, niveaux) portant sur les premières réalisations ;
 - bilan de la mission de l'architecte et/ou urbaniste en chef auprès du porteur de projet (avec en annexe le cahier des prescriptions architecturales et urbaines)
 - l'avis de l'architecte conseil et du paysagiste conseil auprès de la DDE
 - l'avis du SDAP si le quartier a été repéré par lui comme présentant un intérêt patrimonial (urbain, architectural, intégré dans un tissu ancien).
- **Gestion des espaces urbains**
 - plan de gestion des espaces
 - modes d'organisation entre les acteurs intervenants sur la gestion du quartier (fourniture charte GUP, éléments commentés de l'organisation mise en place s'il y a lieu)
 - champs couverts par la gestion urbaine, par exemple :
 - Gestion des chantiers (signalétique, aménagements temporaires,...)
 - Sécurité/tranquillité et veille sur les incivilités
 - Propreté du quartier
 - Gestion des ordures ménagères et des encombrants
 - Gestion des espaces publics et résidentiels.
 - Articulation avec la gestion des parties communes et qualité de services (convention d'exonération de la TFPB).
- **Environnement / énergie**
 - performances énergétiques des logements sociaux reconstruits (HPE, THPE,..)
 - performances énergétiques des logements sociaux réhabilités (*niveau mesuré des performances énergétiques*)
 - si existence, bilan carbone (avant/après)
 - existence de chartes générales de développement durables chez les maîtres d'ouvrage.

Premiers résultats et impacts – Mise en perspective

Projet urbain et architectural

- **Le suivi de l'évolution du projet et des conceptions d'opération est-il maîtrisé ?** (évolution du plan de composition urbaine, mise en place d'un cahier de prescriptions architecturales et urbaines, etc.)
- **Quelles sont les appréciations sur ces nouvelles opérations et réalisations ?**
 - Les usagers sont-ils satisfaits ? la circulation et le stationnement sont-ils plus aisés sur le quartier, les équipements ? ...
 - ... / .
- **Prise en compte, sauvegarde et valorisation des éléments patrimoniaux significatifs de l'architecture et de l'urbanisme du 20eme ou quartiers anciens.**

Gestion urbaine

- **Quel est le réel dynamisme de la démarche partenariale** et la pertinence des dispositifs mis en place au regard du programme d'actions décidé dans le cadre de la convention pluriannuelle, en particulier :
 - La qualité du suivi et du pilotage,
 - Les procédures et modes de faire mis en place entre les services techniques,
 - La mobilisation des personnels présents sur le quartier,
 - L'implication des habitants dans la démarche
 - ... / .

Dimension environnementale

- **Une démarche globale de développement durable a-t-elle été mise en place dans le cadre du projet ?** Ou ce dernier a-t-il été rattaché à une politique plus générale de la collectivité ?
- **Sur quels aspects porte cette démarche ?**
- **Comment se traduit-elle dans le programme ANRU ?**
 - Constructions neuves : Quelles dispositions concrètes ?
 - Réhabilitations : Le niveau de travaux envisagé permet-il de réaliser des économies d'énergie ?
 - Aménagement des espaces extérieurs : dispositions concrètes ?

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

3 Actualisation de la stratégie habitat

Rappel des enjeux nationaux

La stratégie habitat mise en œuvre dans le cadre des projets de rénovation urbaine est une des composantes fondamentales du projet de rénovation urbaine. La reconstitution de l'offre locative sociale doit participer à **des rééquilibres territoriaux de l'offre locative sociale au-delà des quartiers et s'adapter tant à la demande globale qu'aux besoins spécifiques liées aux relogements** en termes notamment de produits et de typologie.

La diversification de l'habitat dans les quartiers d'habitat social est un levier important pour la mixité des quartiers : la diversité des formes rompt la monotonie de la composition de ces quartiers, et la diversité des statuts et des types d'habitat peut permettre d'accueillir de nouvelles populations et favoriser ainsi la mixité sociale. Plus globalement, **il s'agit d'apprécier l'évolution de la place et du rôle du quartier dans l'agglomération du point de vue de l'habitat.**

La réflexion sur le peuplement au sein des quartiers concernés pourra garantir le maintien d'équilibre en termes de population et participer de l'accueil des nouveaux arrivants.

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, les bailleurs sociaux, l'AFL. Les aménageurs, les promoteurs privés présents sur le site ou à proximité. La Direction régionale de la CDC, les responsables d'observatoires du logement.

Les services des collectivités locales, services de l'Etat (DDE/DRE) en charge des politiques locales de l'habitat.

1 - Reconstitution de l'offre

Eléments de contexte et constats

- Indicateurs clés**

Programmation et livraison de la reconstitution de l'offre locative (Données issus de l'outil de suivi des relogements proposés par l'ANRU aux DT- DTA/ Outil compatible avec « RIME » proposé par l'USH aux bailleurs)

	Programmation					Programmes livrés					Restant à réaliser				
	Démo- lition	Recons- titution de l'offre	Dt PLUS- CD	Dt PLUS	Pt PLAI	Démo- lition	Recons- titution de l'offre	Dt PLUS- CD	Dt PLUS	Dt PLAI	Démo- lition	Recons- titution de l'offre	Dt PLUS- CD	Dt PLUS	Dt PLAI
sem1 05															
sem2 05															
sem1 06															
sem2 06															
sem1 07															
sem2 07															
sem1 08															
sem2 08															
... jusqu'au 2 nd semestre 2015															
TOTAL															

Identification de la localisation de l'offre	(pm) nbre de logements démolis	nombre de logements LLS reconstruits		
		sur site	Hors site	
			ZUS	hors ZUS
Programmés sur l'ensemble de la durée de la convention				
Livrés à cette échéance				

performances énergétiques	nombre de logements LLS reconstruits	
	HPE	THPE
Programmés sur l'ensemble de la durée de la convention		
Livrés à cette échéance		

- Indicateurs facultatifs**

- Un reportage photographique sur les programmes livrés.
- Une carte faisant apparaître la reconstitution de l'offre LLS telle que prévue dans la convention pluriannuelle et une carte actualisée (en distinguant les opérations réalisées et les prévisions) à 2 ou 4 ans.

Typologie	nombre de logements démolis			nombre de logements LLS reconstruits		
	T1-T2	T3-T4	T5 et +	T1-T2	T3-T4	T5 et +
Programmés sur l'ensemble de la durée de la convention						
Livrés à cette échéance						

- Commentaires sur le niveau d'avancement**

- Quelles sont les raisons qui expliquent les retards ? (procédures d'aménagement non anticipées, défaillance d'un maître d'ouvrage, foncier prévu non libéré,...)
- Quelles sont les mesures prises pour résorber les éventuels retards ? (nouveaux modes opératoires - VEFA, ... ?-)

Points à aborder pour apprécier les résultats et impacts analysés

- **L'offre reconstituée en LLS participe-t-elle à un rééquilibrage de l'offre LLS sur le territoire ?** à l'échelle de la ville, de l'agglomération en écho aux objectifs du PLH ? , quelle articulation avec le Plan d cohésion sociale (PCS) ?
- La nature de l'offre reconstituée (produits, typologie, etc.) **est-elle en adéquation avec les besoins et les attentes des locataires** ? objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH, résultats des premières enquêtes de satisfaction d'entrée dans le logement, importance de la demande pour ces programmes, niveau de la quittance ...
- **L'intégration urbaine et la qualité architecturale de ces logements sont-elles effectives ?**
- ... / .
-

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

2 - Diversification de l'habitat sur les quartiers

Eléments de contexte et Constats

- **Indicateurs clés : caractérisation de la ZUS au regard du marché local de l'habitat :**
 - Quelle est la contribution de la ZUS à la localisation et répartition du logement social de la commune et de l'agglomération avant et après le projet de rénovation urbaine ? taux de logement sociaux sur la ZUS, la Commune et l'agglomération et niveau de contribution de la ZUS au logement social sur la commune et l'agglomération

contribution des quartiers rénovés au logement de la commune et de l'aire urbaine (résidence principale)	contribution des quartiers par rapport au parc total		contribution des quartiers au logement social	
	% de logements situés dans les quartiers traités par rapport au nbre total de logements de la commune et l'agglomération (aire urbaine)		% de logements sociaux situés dans les quartiers traités par rapport au nbre total de logements sociaux de la commune et l'agglomération (aire urbaine)	
	/commune	/aire urbaine	/commune	/aire urbaine
avant le PRU				
après le PRU				

- Quelle est la situation du marché de l'habitat : marché tendu, détendu ?
- Quelle est la situation de la ZUS au regard de ce contexte : secteur déprécié, secteur subissant une pression, etc. ?
- **Indicateurs clés à fournir à l'échelle de la ZUS : les statuts et la qualité des logements.**

Diversification des statuts d'occupation des logements	logements occupés par leur propriétaire		Locatif			
	Accession sociale - PSLA	libre (*)	Locatif libre	locatif privé conventionné	PLS	LLS
1. Programmés <u>sur site</u> sur l'ensemble de la durée de la						
2. Livrés à cette échéance						

Amélioration de la qualité des logements sociaux (en nombre de logement)	logements neufs	logements réhabilités	logements résidentialisés	logements ayant bénéficiés d'une AQS
1. Programmés <u>sur site</u> sur l'ensemble de la durée de la convention				
2. Livrés à cette échéance				

- S'il y a lieu, des indicateurs pour les copropriétés dégradées, l'habitat en quartiers anciens dégradés

• **Indicateurs facultatifs**

Diversification des formes d'habitat (pour les logements sociaux)	logements individuels	Logements collectifs		
		unité de moins de 20 logements	entre 20 et 50 logements	plus de 50 logements
Avant le PRU				
Démolis dans le cadre du PRU				
Programmés <u>sur site</u> sur l'ensemble de la durée de la convention				
Livrés à cette échéance				

Les mêmes indicateurs pourront être pour le parc privé du quartier si celui-ci fait l'objet d'une intervention.

Points à aborder pour apprécier les premiers résultats et impacts analysés

- **Les raisons des écarts constatés par rapport à la programmation inscrite dans la convention pluriannuelle et spécifiques pour ces opérations¹.**
 - Défaillance d'un opérateur pressenti ;
 - Délais de mise en place des procédures, et de conduite des négociations...
- **Quelle est l'évolution appréciée des prix du foncier et de l'immobilier sur le quartier et sa périphérie immédiate ?**
- **La demande est-elle au rendez-vous pour les produits diversifiés ?** niveau, profil des demandeurs,...
- **Quel a été l'accueil pour l'arrivée de ces nouvelles populations ?**
- **Quels sont les premiers retours en terme de satisfaction des locataires** pour leurs nouveaux logements ou logements améliorés (réhabilités, résidentialisés, etc.) ?
- **Quelles sont les conséquences pour le patrimoine non-impacté dans le cadre du projet de rénovation urbaine** (baisse de l'attractivité ?)

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

¹ De façon globale, les raisons des écarts à la programmation inscrite sont identifiées à l'occasion de chaque revue de projet

3 - Evolution du peuplement (sur les quartiers)

Éléments de contexte et constats

- Rappel des objectifs fixés au moment de la convention ANRU s'ils existent ou dans le PLH.
- Etudes de peuplement du quartier avant le projet (diagnostics ou enquêtes sociales, enquête OPS) et au moment du point d'étape, si elles existent.
- Bilans relogement quantitatifs² (par sites de relogement, neuf/existant...) et qualitatifs (du type enquêtes de satisfaction).
- Dispositifs partenariaux pour le suivi éventuellement mis en place (commission, groupe de suivi, ...) et concernant le quartier

Points à aborder pour apprécier les premiers résultats et impacts analysés

- Quels sont les principaux leviers d'une modification éventuelle du peuplement du quartier ? Les relogements issus des démolitions ? D'autres actions sur l'habitat ? Constructions neuves ? Réhabilitations ? Des actions sur les attributions à une échelle fine ?
- L'enjeu du peuplement a-t-il été posé en perspective du marché de l'habitat sur la commune ou l'agglomération ? En quels termes ?
- Les relogements ont-ils induit un redéploiement sur place de la population ou au contraire une mobilité plutôt externe ? (thématique de la concentration / diversification) ?
- Peut-on dire que les relogements, et notamment sur les quartiers, ont permis d'améliorer les conditions d'habitat de la population concernée ? En quoi résident les principales améliorations ?
- Les autres sites d'accueil des ménages relogés ne risquent-ils pas de connaître un accroissement des phénomènes de concentration de difficultés sociales, un transfert de problèmes ?
- Des actions de mutations internes au quartier ont-elles permis des progrès en termes de peuplement, sous l'angle cette fois plutôt de la tranquillité générale du quartier ou de sa qualité de vie ? (thématique plus qualitative du peuplement relative aux équilibres à l'immeuble ou à la cage d'escalier).

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

² Ces bilans sont issus de la revue de projet. L'ANRU a proposé un outil de consolidation des résultats du relogement. Cet outil permet notamment d'agréger les données bailleurs par bailleurs renseignés dans le logiciel RIME proposé par l'Union Sociale pour l'Habitat.

4. Articulation avec les politiques sociales

Le lien entre le projet urbain et le projet social est indispensable pour garantir l'efficacité des transformations entreprises au service des habitants. A l'instar des objectifs poursuivis par les Contrats Urbains de Cohésion, il convient de bien comprendre comment les actions de développement social se réalisent sur le quartier et dans quelle mesure elles accompagnent ou re-questionnent les actions entreprises dans le PRU. Au-delà des dispositifs liés directement à la réalisation du programme comme l'accompagnement social lié au relogement et la mise en œuvre de la charte d'insertion, cette analyse s'attache à faire le point sur l'articulation avec les actions de développement social qui se réalisent sur le quartier. **Une attention particulière sera portée sur la prise en compte de la sécurité dans les quartiers en transformation** (intégration des principes de sécurité situationnelle dans les nouvelles réalisations et dans la gestion des chantiers, prévention et suivi de la délinquance).

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, le chef de projet CUCS, les services des collectivités locales (Ville, EPCI et Conseil général), services de l'Etat (Préfecture) responsable de la politique de la Ville, responsables d'association sur le quartier, etc.

Éléments de contexte et constats

Contrat urbain de cohésion sociale et note descriptive précisant les actions du CUCS mises en œuvre sur le quartier

Autres documents cadres issus de dispositifs mis en place localement et concernant les quartiers, par exemple projet social de territoire, contrats locaux de sécurité, dispositifs de prévention de la délinquance, de suivi de la prévention situationnelle.

Les points clés à aborder dans cette analyse

Les grandes caractéristiques sociales du quartier et les tendances constatées

Rôle et implication des principaux acteurs locaux de la politique de la Ville et de l'action sociale :

- Accompagnement global généraliste : Quelles présences des services sociaux dans les quartiers ?, Sur quelles thématiques sont-ils sollicités ?
- Action sociale des CAF, des CCAS
- Actions spécialisées conduites sur le quartier

Quelles sont les articulations avec le projet de rénovation urbaine

- Au niveau de la conduite de projet
- Au niveau de l'expression des enjeux
- Au niveau des déclinaisons opérationnelles (articulation de l'accompagnement sociale avec la mise en œuvre des relogements, prise en compte des principes de prévention situationnelle dans les opérations réalisées, etc.).

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PR

5 Développement économique sur le quartier

Rappel des enjeux nationaux

Les quartiers éligibles à l'ANRU ont souvent une fonction résidentielle affirmée qui se traduit notamment par une sous représentation des établissements économiques par rapport à d'autres quartiers. L'implantation d'activités économiques dans le quartier permet de l'ouvrir à de nouveaux usages et usagers, de constituer un débouché pour l'emploi des habitants et de renforcer la qualité résidentielle (plus particulièrement les activités commerciales). Les projets de rénovation urbaine constituent une opportunité pour engager une stratégie de développement économique ou tout au moins garantir les conditions de ce développement au travers du changement d'image, de l'amélioration des conditions d'accessibilité et des réserves foncières.

Résultat attendu de cette analyse

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, le chef de projet ZFU, les représentants des commerçants ou des entreprises du quartier.

Le promoteur-investisseur et/ou la structure gestionnaire déjà identifiés pour les centres commerciaux et hôtels d'entreprises.

Responsable des services de l'agglomération en charge du développement économique, le(s) Club(s) d'entrepreneurs locaux, la Chambre de Commerces et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat..

Les interventions au titre du développement économique (équipements commerciaux et artisanaux, locaux destinés au développement économique ou social) ont souvent été renvoyées à des avenants faute de maturité de ces opérations au moment de signer la convention pluriannuelle.

Les points d'étape ne se substituent pas à l'instruction de l'avenant, mais ils pourront constituer des temps privilégiés pour faire le point sur l'avancée du montage de ce type d'opérations si elles n'ont pas encore été soumises à l'ANRU : réalisation des études de marchés, de faisabilité et de programmation, montage opérationnel (opérateur, gestionnaire et procédures mobilisées) et financier (notamment au travers du bilan d'exploitation prévisionnel à 15 ans et du plan de financement).

Eléments de contexte et constats

- **Indicateurs clés à fournir à l'échelle de la ZUS.**

Développement économique : tissu et interventions	Commerces		Locaux d'activités	
	en nombre	en surfaces	en nombre	en surface
Avant le PRU				
Contruits/restructurés/rénovés dans le cadre du PRU				
Livrés à cette échéance				

- Taux de vacance des commerces et des locaux d'activités (avant le PRU) ;
- Présence d'un marché forain (taille et rayonnement) ;
- Périmètre ZFU, ZRU ;
- Existence d'une réserve foncière destinée à des opérations de développement économique.
- **Eléments d'actualisation des opérations concernant les équipements à finalité économique (montage opérationnel et financier)**
 - Adaptation et/ou changement du montage opérationnel (avec l'arrivée d'un investisseur-promoteur) ;
 - Ajustement du compte d'exploitation (révision de produits et des charges, etc.) ;
 - Décalage du calendrier.
- **Les retombées en matière d'emploi pour les habitants**

Indicateurs facultatifs

Développement économique : retombées pour l'emploi des habitants	entreprises présentes sur le quartier				
	nbre	nombre par taille (effectif salarié et non salarié)			% des effectifs issus du quartier
		moins de 5	moins de 10	plus de 10	
Entreprises avant le PRU					
Entreprises installées à ce jour sur le quartier					
Installations d'entreprises projetées à l'issue du PRU					

- Quels sont les secteurs d'activité représentés des entreprises présentes sur le quartier (commerces, bâtiment,...) ?
- les actions mises en œuvre (ou en projet) pour l'accompagnement à l'accueil et à la création d'entreprise notamment par les habitants du quartier
- ... / .

Résultats, impacts analysés

- **Les raisons des écarts constatés par rapport à la programmation inscrite dans la convention pluriannuelle et spécifiques pour ces opérations³.**
- **Les premières opérations livrées sont-elles à la hauteur des prévisions ?** : en terme de fréquentation, de demande d'implantation sur le quartier, de taux et de niveau de commercialisation des cellules ? participent-elles à la qualité résidentielle, à l'ouverture et à la structuration du quartier ?
- **Quelle gouvernance autour de la mise en œuvre des opérations de développement économique**, inscrites éventuellement dans une stratégie qui se décline au-delà du temps du projet conventionné avec l'ANRU : mobilisation du porteur de projet ou d'une autre collectivité locale compétente (communauté d'agglomération), association des chambres consulaires (CCI et CMA) et autres acteurs locaux ressources (clubs d'entrepreneurs,...).
- **Quels sont les dispositifs de gestion et d'animation commerciale prévu pendant le chantier et à terme ?**
- **Quels sont les ajustements proposés sur ce thème ?**
 - Dans le cas de la réduction de la surface commerciale prévue : la surface totale restante est-elle suffisante ? les éventuelles « locomotives » sont-elles toujours programmées ? Quel est le nouveau positionnement du linéaire ou du centre commercial ?
 - Dans le cas de réduction de surfaces de locaux d'activité : les surfaces maintenues pourront-elles répondre à une demande d'agrandissement ou de modularité de la part des entreprises, les choix effectués correspondent-ils à la demande ?
- **Quels sont les articulations faites avec les besoins des entreprises issues du quartier**, avec les projets de création d'entreprises par les habitants des quartiers ?
- Dans le cas d'une situation de blocage (délais de procédure, foncier identifié au départ non disponible,...), **quelles sont les solutions alternatives proposées et quelles en sont les conséquences pour le projet ?**
- ... / .

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PR

³ De façon globale, les raisons des écarts à la programmation inscrite sont identifiées à l'occasion de chaque revue de projet.

6 Accès à l'emploi, insertion

Rappel des enjeux nationaux

Le projet de rénovation urbaine doit favoriser l'accès à l'emploi des habitants du quartier. Dans ce cadre le projet urbain doit contribuer à :

- Assurer l'accessibilité du service public de l'emploi aux habitants du quartier ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des habitants grâce au levier des clauses d'insertion dans les marchés de la rénovation urbaine ;
- Favoriser la mobilité professionnelle des habitants ;
- Favoriser l'accès à l'emploi de proximité par l'implantation d'activité sur le quartier (cf. fiche développement économique).

La charte nationale d'insertion prévoit la signature d'un plan local d'application dans les six mois suivant la signature de la convention pluriannuelle. Au-delà, des indicateurs quantitatifs fournis régulièrement à l'ANRU (cf Indicateurs de résultats - charte nationale), il convient de faire un point plus qualitatif de la mise en œuvre de la charte localement.

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, la structure opérationnelle chargée de l'insertion (PLIE, maison de l'emploi, ...).
Les services locaux compétents (collectivités locales, services de l'Etat ou organismes publics), les associations.

Eléments de contexte et constats

- **Fonction d'accueil des demandeurs d'emploi sur le quartier**
 - Une fonction d'accueil des demandeurs d'emploi est-elle assurée sur le quartier ? Par quel opérateur (Maison de l'emploi ou antenne, Mission locale, ANPE, EEI...) et sous quelle forme (siège, antenne, permanence...) ?
 - A défaut, quelle est l'accessibilité (temps, distance, desserte...) des services de l'emploi le plus proche hors quartier (ANPE, Maison de l'emploi, Mission locale...) ?
- **Mobilité emploi**
 - Niveau d'accessibilité (temps, distance, desserte) des principales zones d'emploi de l'agglomération par rapport au quartier en rénovation ?
- **Mise en œuvre de la charte d'insertion et bilans**
 - Le plan local d'application de la charte d'insertion est-il signé et opérationnel ?
 - Quel est le bilan quantitatif et qualitatif : nombre d'heures réalisées, profil des bénéficiaires, sorties vers l'emploi pérenne ?

Premiers résultats et impacts analysés

- **Actions et organisation en matière d'insertion :**
 - Quelle est la pertinence de la structure opérationnelle désignée et ses modalités de fonctionnement : un guichet unique a-t-il été mis en place ? S'il n'est pas en place, une coordination opérationnelle entre les différents acteurs a-t-elle été mise en place et est-elle efficiente ? Un appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion et de promotion de l'emploi est-il fourni aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises assurant les travaux ?
 - Quelles est la qualité du partenariat : l'ensemble des acteurs concernés sont-ils présents, en particulier les maîtres d'ouvrage, les professions, les structures d'insertion par l'économique, les services publics de l'emploi ?
 - Les personnes en insertion : bénéficient-elles d'un accompagnement et d'une aide à la construction d'un parcours d'insertion aboutissant à l'emploi pérenne (actions de formation ...)
 - les modalités d'information des habitants : quels sont les dispositifs mis en place pour informer les habitants et recenser les candidatures à l'offre d'emploi et d'insertion dégagée par le PRU ?
 - Les modalités de suivi : qui assure le suivi des objectifs de la charte d'insertion et de quelle manière ?
- **Quels sont les résultats d'autres actions engagées pour le développement de l'emploi des habitants du quartier ?**
 - Par exemple autour de la fonction d'accueil des demandeurs d'emploi sur le quartier, de la mobilité pour l'emploi.

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PR

7 Projet scolaire – projet éducatif

Rappel des enjeux nationaux

Les projets de rénovation urbaine poursuivent pour les établissements scolaires trois principaux objectifs :

- Une mixité sociale plus grande au sein des établissements scolaires du quartier ;
- L'amélioration du niveau des établissements, favorisant ainsi l'attractivité des quartiers (cercle vertueux) ;
- Une meilleure répartition des élèves en difficultés (ou originaire du quartier) dans les autres établissements de la commune.

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, les responsables du suivi des CUCS (projet réussite éducative ...). Les services des collectivités locales (commune, département, région) ou de l'Etat (Rectorat, inspection d'académie) en charge des questions scolaires.

Eléments de contexte et constats

Parmi les indicateurs demandés, certains d'entre eux pourront être issus des avis techniques élaborés par les services de l'Etat.

- **Niveau d'équipement et interventions sur les établissements scolaires du quartier (interventions financées ou pas par l'ANRU)**

interventions programmées sur les établissements scolaires	élèves et établissements concernés											
	primaire			secondaire			lycée			Total		
	nbre étab.	nbre d'élèves habitants sur le quartier (ZUS)	nbre d'élèves habitants hors quartier (ZUS)	nbre étab.	nbre d'élèves habitants sur le quartier (ZUS)	nbre d'élèves habitants hors quartier (ZUS)	nbre étab.	nbre d'élèves habitants sur le quartier (ZUS)	nbre d'élèves habitants hors quartier (ZUS)	nbre étab.	nbre d'élèves habitants sur le quartier (ZUS)	nbre d'élèves habitants hors quartier (ZUS)
avant le PRU												
Demolition												
Reconstruction												
Réhabilitation												
après le PRU												

- Qualification des établissements (primaire/secondaire ; rattachement au réseau « Ambition-réussite » ; classement ZEP REP niveau 5, 4...).
- Nombre d'élèves scolarisés habitants sur le quartier ?
- ... / .
- Equipe de réussite éducative ?
- **Quelles actions et organisations pour agir sur l'offre scolaire ?**
 - Impact – Evolution de la carte scolaire ?
 - L'Education nationale en lien avec les Collectivités Territoriales compétentes a-t-elle fait évoluer ses projets d'établissement dans le quartier ?
 - Existe-t-il une mobilisation des partenaires éducatifs à partir de la rénovation urbaine, si oui sur quels champs ? Projets réussite éducative, collèges Ambition réussite

Premiers résultats et impacts analysés – Mise en perspective

- **Les raisons des écarts constatés par rapport à la programmation inscrite dans la convention pluriannuelle :**
 - Défaillance d'un opérateur pressenti ;
 - Délais de mise en place des procédures, et de conduite des négociations...
- **Les conditions de la mise en œuvre sont-elles réunies ? Sinon, quel dispositif et organisation du jeu d'acteurs envisager ?**

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU

8 Désenclavement ; mobilités, déplacements urbains

Rappel des enjeux nationaux

L'enjeu d'intégration des quartiers dans la ville et d'amélioration de la qualité de vie des habitants nécessite de vérifier la pertinence des aménagements réalisés au regard des objectifs de désenclavement et de prendre en compte les questions de mobilité.

Il s'agira plus particulièrement d'aborder :

- La cohérence des objectifs du PRU avec les moyens mise en œuvre en terme de transports pour améliorer l'accès des habitants aux fonctions urbaines relatives à l'emploi, l'école, commerces, santé et loisirs à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération ;
- L'équité de la répartition des « lieux de ressources » nécessaires à la vie quotidienne - équipements sportifs, culturels, commerciaux, de santé, services d'accès à l'emploi - sur la ZUS et ses territoires associés en quantité et qualité relativement aux autres quartiers.

Ainsi, il s'agira de vérifier qu'au-delà des aménagements prévus par le projet de rénovation urbaine (trame viaire, cheminements...), si il existe des moyens de transport permettant d'atteindre l'objectif d'accessibilité à l'intérieur et vers l'extérieur du quartier, et d'accessibilité des habitants à l'ensemble des fonctions économiques, sociales, de la vie publique et culturelle de la ville et de l'agglomération.

Les acteurs ressources (liste non exhaustive)

Le chef de projet PRU, l'Autorité organisatrice du transport compétente sur le territoire. Les services des collectivités locales (commune, département, région) ou de l'Etat (DDE- DRE) en charge des ces questions.

Eléments de contexte et constats

- **Le plan de déplacements urbains (PDU)** : référent pour la planification territoriale relative aux déplacements de toutes les collectivités locales, comprenant la déclinaison de ses objectifs pour les quartiers en rénovation urbaine.
- **Le volet mobilité éventuellement traité dans le CUCS.**
- **Statistiques sur les lieux de destination des habitants** (par exemple navettes domicile-travail) si elles sont disponibles ; **analyse « terrain »**, le cas échéant, des conditions d'accessibilité aux principaux pôles d'activités (éducatifs, sociaux, commerciaux, sportifs et de loisirs ainsi que les pôles d'emplois) au quartier et depuis le quartier selon le critère du temps de parcours (connexité) et selon le critère de proximité spatial (contiguïté).

Premiers résultats et impacts analysés – Mise en perspective

- La restructuration du quartier faisant l'objet du PRU va-t-elle s'accompagner d'une « augmentation » des transports en commun et des modes alternatifs (vélos, piétons) ?
 - Par une augmentation de l'offre : nouvelle ligne de transport en commun en journée, en soirée, le week- end ; création de pistes cyclables/itinéraires piétons
 - Par une amélioration de la qualité de service (certification AFNOR, vitesse commerciale, fréquence, fiabilité...) des lignes desservant le quartier ?
 - Par des mesures de rabattement vers les lignes de transport en commun en site propre ?
 - Par une simplification et/ou une réduction de la pénibilité des échanges bus/métro/tramway/TER mais aussi transports en commun/piétons/vélos ?
 - Par la mise en place de parking relais ?
 - ... / .
- Quels sont les premiers effets sur le désenclavement et l'accessibilité des aménagements déjà réalisés dans le cadre du projet de rénovation urbaine (trame viaire, cheminements...) ?
- Des moyens de transport collectifs complémentaires sont-ils prévus ? à quelle échéance ?
- Les nouveaux équipements bénéficient-ils d'une desserte par un transport en commun ?
- Analyse des coûts/bénéfices avec l'apparition d'une nouvelle ligne de transport en commun en site propre (en termes de fréquences, de capacité, d'accessibilité).
- La restructuration du quartier faisant l'objet du PRU profite-t-elle d'un développement des modes alternatifs porté par les employeurs ?
 - Par la mise en place de plan de déplacement d'entreprise pour les entreprises des environs du quartier ou employeurs importants ?
 - Par la mise en place de services de covoiturage ou d'une centrale de mobilité ?

→ Conclusion : mise en perspective pour la poursuite du PRU